

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2017

L'An deux mille dix sept, le vingt six janvier, à dix neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance extraordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DAIRE, Maire.

Présents : Christian DAIRE (Maire), Jean François BALADE, Jacques CATTANEO, Marie Claude BOUCAU, Marjorie DOUMERC, Jacques FAVIER, Mireille LABADIE, Bernard LAMARQUE, Alice LEFRERE, Claire LEVEQUE, Nadine NORGUET, Christian POUPOT, Christian RATEAU, Danièle SOUPERBAT, Jaime SOUSA - Excusés : Jean René BOUCAU (pouvoir à M. CATTANEO), Jacqueline CAUBIT (pouvoir à Mme DOUMERC), Betty CASTAINGT (pouvoir à M. LAMARQUE), Dominique SESE-DUVILLE (pouvoir à M. DAIRE), Nathalie NERIS (pouvoir à M. SOUSA) - Luigi BELLENGE, Aziz EL GORTE - Secrétaire de séance : Bernard LAMARQUE

ORDRE DU JOUR :

I : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

- > 2017-01-7 : Demande de subvention DETR 2017 pour l'extension du groupe scolaire
- > 2017-01-8 : Demande de subvention « Enveloppe parlementaire 2017 » pour l'extension du groupe scolaire
- > 2017-01-9 : Demande de subvention DETR 2017 pour l'équipement informatique du groupe scolaire

II : QUESTIONS DIVERSES

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- > 2017-01-10 : Cession de la parcelle cadastrée B 3425 sise Route de Jean Blanc
- > 2017-01-11 : Vente de bois

Le conseil municipal donne son accord.

I : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2017-01-7 EXTENSION DE L'ECOLE GEORGES BRASSENS - DEMANDE DE D.E.T.R. 2017

M. le Maire présente aux conseillers municipaux l'avant projet sommaire de l'extension du groupe scolaire, préparé par M. PRADAL, architecte, élaboré au vu des éléments recueillis lors des récentes rencontres avec les élus communaux, aux fins de déposer le dossier « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) » auprès des services de l'Etat avant le 31 janvier 2017, date limite de réception des demandes de subvention.

Le projet comprend la création de 2 classes supplémentaires, d'un ensemble de galerie-sanitaires-rangement dans la cour des maternelles, d'un auvent au-dessus de l'accès principal, d'un nouveau préau dans la cour élémentaire, d'une salle dédiée aux activités périscolaires et à l'équipe enseignante ainsi que la rénovation de la plonge du restaurant scolaire.

Le coût prévisionnel de ces travaux est 748.578,00 € HT, auquel s'ajouteront les frais de maîtrise d'œuvre (environ 60.000,00 € HT), ceux du bureau de contrôle (10.000,00 € HT), ceux de mission SPS (3.000,00 € HT) et ceux d'étude du sol (4.000,00 € HT), soit un montant estimatif global de 825.578,00 € HT.

Afin de compléter le financement de cette opération, M. le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention au titre de la DETR pour l'année 2017, à hauteur de 35% d'une dépense plafonnée à 800.000 €.

M. le Maire entendu,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le projet d'extension de l'école G. Brassens tel que décrit ci-dessus.
- Sollicite une subvention au titre de la DETR 2017 au taux maximum.
- Décide le plan de financement suivant :
 - Travaux / honoraires / Contrôle et études : 825.578,00 € HT
 - financés de la manière suivante :
 - **Subvention DETR 35%** **266.552,30 €**

- Subvention Conseil Départemental 175.000,00 €
- Subvention réserves parlementaire 15 000.00 €
- Fonds propres et emprunt 369.025,70 € (sur le montant HT)
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rapportent

2017-01-8 EXTENSION DE L'ECOLE GEORGES BRASSENS - DEMANDE DE SUBVENTION SUR RESERVE PARLEMENTAIRE

Pour mener à bien ce projet, M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait opportun de présenter une demande d'aide financière auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la Réserve Parlementaire. Il propose de solliciter a minima 15.000 € auprès d'un des parlementaires de la circonscription.

M. le Maire entendu,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande
- Sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire au taux maximum.
- Décide le plan de financement suivant :
 - Travaux / honoraires / Contrôle et études 825.578,00 € HT
 financés de la manière suivante :
 - Subvention DETR 35% 266.552,30 €
 - Subvention Conseil Départemental 175.000,00 €
 - **Subvention réserves parlementaire 15 000.00 €**
 - Fonds propres et emprunt 369.025,70 € (sur le montant HT)
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rapportent

2017-01-9 DETR 2017 - EQUIPEMENT NUMERIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Dans le cadre des travaux à réaliser pour le budget 2017, M. le Maire propose à ses collègues de compléter l'équipement numérique de l'école élémentaire Georges Brassens, par la fourniture et la mise en place de 4 vidéoprojecteurs tactiles supplémentaires et des éléments annexes.

Afin de compléter le financement de cette opération, une demande de subvention peut être déposée au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2017, à hauteur de 35% d'une dépense plafonnée à 200.000 €.

Le dossier est préparé en collaboration avec les enseignants et devra obtenir un avis favorable de l'inspection académique.

Le montant prévisionnel de cette opération est de 15.604,00 € HT, soit 18.724,80 € TTC.

M. le Maire entendu,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le projet de compléter l'équipement numérique de l'école élémentaire Georges Brassens, par la fourniture et la mise en place de 4 vidéoprojecteurs tactiles supplémentaires et des éléments annexes.
- Décide de demander une subvention au titre de la DETR 2017 au taux maximum.
- Accepte le plan de financement suivant :
 - Equipement numérique (VPI, postes informatiques, tableaux blancs, visualiseurs et aux fournitures annexes) : 15.604,00 € HT
 financé de la manière suivante :
 - Subvention DETR 35% 5.461,40 €
 - Subvention Département (demandée et non attribuée). 3.040,00 €
 - Fonds propres 7.102,60 €

2017-01-10 VENTE DE LA PARCELLE B 3425 À « JEAN BLANC »

M. Le Maire rappelle que la commune a décidé par délibération datant du 16 septembre 2016 de vendre la parcelle communale cadastrée B 3425 d'une superficie de 1.827 m² située en zone UY de son PLU sise « route de Jean Blanc ». Située à l'intersection avec la « route de Landiras », elle constitue le dernier terrain nu à vendre de l'ancienne zone artisanale.

Il informe les conseillers qu'une promesse d'achat de cette parcelle a été réceptionnée en Mairie le 23 janvier dernier de la part de Mme Emilie CLEMENT et de M. Eric TORDABLE (plâtrerie) demeurant 68D, Route de Landiras 33210 TOULENNE, pour la somme de 45.000 €, sous réserve des conditions suspensives suivantes : obtention du permis de construire et d'un prêt de 150.000 €.

Compte tenu que cette offre correspond aux attentes financières de la collectivité, M. le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette offre et de céder cette parcelle à Mme Emilie CLEMENT et de M. Eric TORDABLE.

Vu l'avis du Domaine en date du 20 juin 2016,

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

> Accepte la proposition d'achat de la parcelle B 3425 présentée par Mme Emilie CLEMENT et de M. Eric TORDABLE demeurant 68D, Route de Landiras 33210 TOULENNE.

> Autorise M. le Maire à procéder à la cession pour la somme de 45.000 € de la parcelle cadastrée B 3425 d'une superficie de 1.827 m² située en zone UY de son PLU sise « route de Jean Blanc » à Mme Emilie CLEMENT et de M. Eric TORDABLE.

> Autorise M. le Maire à signer le sous-seing notarié et l'acte authentique en l'étude de Mme Chantal LALANNE à Langon, ainsi que tout autre document utile à la réalisation de cette opération.

2017-01-11 VENTE DE BOIS

M. le Maire informe les élus des travaux engagés par les agents du service technique en vue de l'entretien des parcelles boisées, récemment acquises par la commune en 2016, cadastrées B383, B389, B390 au lieu-dit « Le sable » d'une superficie totale de 2 ha 73 a 25 ca.

Comme suite à l'avis favorable du bureau municipal, il propose de vendre le bois ainsi débité et d'en réviser la tarification actuelle (pour mémoire, le tarif 2016 est de 30 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Charge M. le Maire de vendre ce bois (mélange d'acacias, de châtaignés et de chênes) aux conditions suivantes :
 - Un maximum de 4 stères par famille
 - Priorité sera donnée aux premiers inscrits
 - Le transport sera à la charge des acquéreurs
- Accepte que les fonds recueillis par ces ventes soient versés au centre communal d'action social (BP2017 article 7022).
- Fixe le prix du stère en vrac à 40 € à 14 voix pour, 3 abstentions, 3 contre (Mme LEFRERE, Mme LEVEQUE, M. SOUSA étant en faveur d'un tarif limité à 35 € le stère).

IV : QUESTIONS DIVERSES

Après avis de la commission et du conseil municipal, M. POUPOT informe les élus la programmation des actions culturelles 2017 :

- Fête de la musique : vendredi 16 juin 2017
- Scènes d'été : samedi 1^{er} juillet 2017
- Festival du Petit Bois : samedi 2 septembre 2017
- Ciné famille : samedi 18 novembre 2017

Le prochain conseil municipal se réunira Vendredi 17 février 2017 à 19 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 55.

Le Maire

Les Conseillers Municipaux